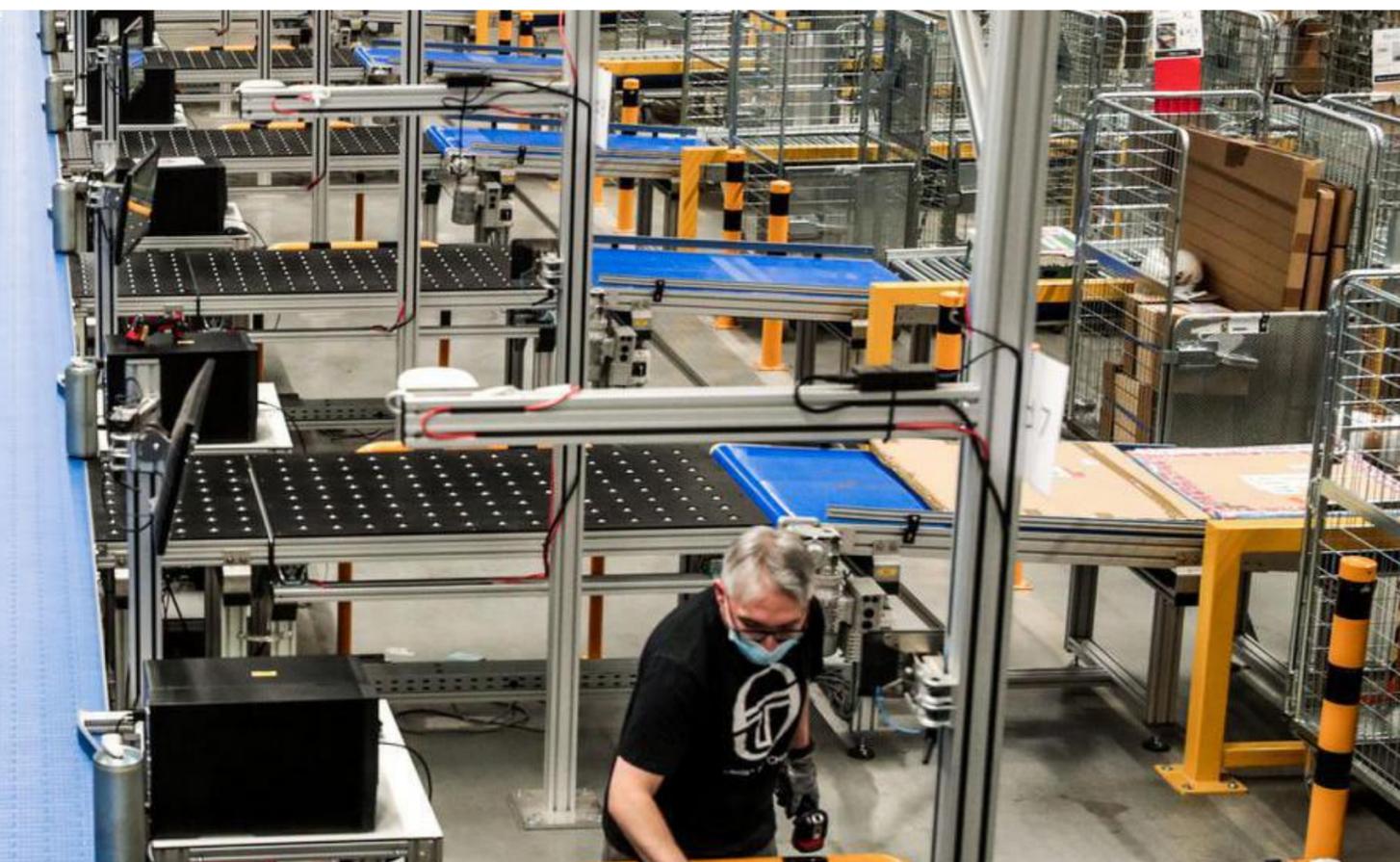


ts que lui prête Paul Magnette ?



analyse

Magnette entre destination inconnue et retour à Marx

Un Magnette peut en cacher un autre, celui que nous pouvions lire dans *Humo* lundi après-midi appelant à abolir l'e-commerce en Belgique pour ses méfaits socialement, sociologiquement et écologiquement, n'est pas tout à fait l'autre, qui a rectifié mardi matin dans *Sud Presse* puis à la RTBF et RTL où, dans sa bouche, il était cette fois davantage question de régulation du secteur, de limitation des heures de travail. Le premier propos est, disons, fièrement radical, le second est furieusement pragmatique. Entre les deux, il y a eu le tollé libéral, le chahut médiatique et l'émoi dans son propre parti, où plusieurs s'interrogeaient *off the record* mardi matin : « C'est quoi ça ? On dit quoi maintenant ? » Il fallait recadrer dans la journée. D'où l'autre Magnette. Qui troque la langue de fer pour la langue de bois. Alors, oui, au fait, comme se le demandaient plusieurs socialistes entendus mardi matin : « C'est quoi ça ? » Plusieurs choses.

Pour le *modus operandi*, c'est un saut en solo. Devant les responsables du parti réunis en bureau politique lundi matin, Paul Magnette n'a pas dit un mot de l'interview bouclée dans *Humo*, tous la découvriront dans les médias.

Solo, toujours : le propos met en porte-à-faux des élus socialistes qui ont fait des pieds et des mains parfois, au nom de la lutte contre le chômage, pour attirer à leur région des investisseurs dans l'e-commerce et domaines apparentés, c'est vrai à Liège avec Alibaba, demandez à Willy Demeyer, c'est vrai à Mons, allô Elio Di Rupo. Prenez le programme du parti, les résolutions des groupes parlementaires : on y parle beaucoup de réglementer le secteur, de le domestiquer socialement, d'un développement contrôlé si possible, nulle part de l'éradiquer. Accessoirement, c'est le cas de le dire, le site du parti propose t-shirts et autres foulards à vendre en ligne ; quant aux bouquins signés Paul Magnette, ils sont disposés sur Amazon... C'est le monde comme il va. Ceci encore, pour la façon : dans *Humo* toujours, le président du PS s'exprime avec Thomas Dermine à ses côtés, secrétaire d'Etat à la Relance, alors que l'Emploi est la compétence de Pierre-Yves Dermagne au sein de la Vivaldi, où il

négoce en ce moment le dossier e-commerce. Cherchez l'erreur, même si le but de l'opération était de mettre en avant son poulain, comme le relève la presse flamande. Résultat ? Paul Magnette veut « lancer le débat », dit-il. Le message est passé, le barnum médiatique et l'écho dans les réseaux sont, croit-on du moins, bons à prendre. Mais – et c'est le biais du jour –, sa démarche est idéale, on n'est pas là dans la proposition politique du secteur, de limitation gouvernementale en bonne et due forme, structurée, stratégique. C'est la (grosse) limite de l'exercice. C'eût été le cas, cela aurait musclé l'affaire, aggravé la controverse, peut-être ouvert une crise politique, mais aussi donné sens à la geste. Qui, ici, reste incomplète.

Or, il y a danger au tournant : après l'appel à la gratuité des transports publics dans le pays, ou encore à la vaccination obligatoire, tout cela peut laisser croire que Paul Magnette se spécialise dans les idées fortes aux quatre vents. Le rouge court le risque. Attention la com !

Sur le fond ? Vouloir supprimer l'e-commerce, est-ce bien réaliste ? En tout cas, c'est bien... social-démocrate. L'a-t-on oublié jusque dans les rangs socialistes : la social-démocratie est, avec le communisme, l'autre branche historiquement du marxisme, ce qui, sauf à rompre la filiation, implique des responsabilités idéologiques. L'auteur du *Capital* fut subtilisé par les régimes communistes, qui le statufièrent, mais il est surtout l'inspirateur du courant alternatif à gauche, social-démocrate, ou réformiste, comme on l'appelle. Qui se donne pour tâche non seulement de réparer le tissu social, de relever allocations et salaires, mais bien davantage de transformer l'économie, de produire des changements structurels dans l'ordre capitaliste, de « réformer », ni plus ni moins.

Prétendre pouvoir contester la place et l'expansion de l'e-commerce – qui n'a rien de naturel –, n'est-ce pas juste de la social-démocratie bien appliquée ? Georges-Louis Bouchez feint de l'ignorer. Parfois les socialistes, qui pourtant s'en réclament. L'intellectuel Paul Magnette, lui, en conviendra. Conséquent, celui-là s'est lâché dans *Humo*, avant d'être rattrapé par le président du PS...

DAVID COPPI

ement liée aux magasins physiques

respond à une fourchette de 11 à 12 % des 100 milliards d'euros générés en un an par le commerce belge. Les derniers chiffres en date publiés par Be Commerce et alimentés notamment par GfK vont dans le même sens : de janvier à septembre 2021, 8,2 millions de consommateurs belges ont effectué 122,7 millions d'achats en ligne pour un total de 8,8 milliards d'euros. Le baromètre du SPF Economie, lui, nous apprend que 73 % des Belges ont effectué des achats en ligne en 2020 (+7 % par rapport à 2019). Les Néerlandais font mieux : 87 % ont acheté via le net, ce qui laisse envisager une marge de progression du marché en ligne en Belgique. Mais pas de complexes : la moyenne européenne n'est « que » de 65 %.

Le règne de l'omnicanalité

On imagine donc assez mal le commerce belge se passer d'internet en 2022. « On ne peut pas s'en passer vu qu'il est tellement imbriqué dans nos activités », explique Dominique Michel, patron de Comeos, qui fédère (entre autres) les grandes chaînes de magasins.

« D'ailleurs, s'il n'y a plus d'e-commerce, il n'y a plus de commerce. » Et pour cause : plus aucune enseigne d'importance n'imagine son modèle d'affaires sans omnicanalité, c'est-à-dire une complémentarité poussée entre boutiques avec pignon sur rue et espaces de vente en ligne. L'un soutient l'autre... et vice-versa. Ainsi le commerce électronique assure-t-il du trafic en magasins grâce notamment au « click & collect », dopé durant la crise sanitaire. Et les commerçants se servent du net pour mieux servir leur clientèle au départ de leur boutique physique. Par exemple pour vendre des produits indisponibles en stock.

De très nombreux petits commerces, eux non plus, n'envisagent plus leurs activités sans internet. Pas moins de 50 % d'entre eux se sont ainsi équipés d'un outil de vente en ligne depuis le début de la crise du covid, selon un sondage de l'Union des classes moyennes (UCM), et 70 % ont continué à utiliser ce canal. Un dernier chiffre éloquent livré par Be Commerce : sur 46.000 entreprises disposant d'un webshop, 75 % sont des PME, à mille lieues d'Amazon & Co.

ne, c'est généralement pas très vert

est constitué par la production du bien. Là-dessus, les experts français n'ont « pas mis en évidence de différence fondamentale dans les modes de production de produits vendus en magasin ou en ligne ». Reste que l'un des arguments majeurs de l'achat en ligne est souvent le prix. Le consommateur impose d'autant plus facilement une concurrence à la baisse entre les opérateurs que la comparaison « en ligne » est très simple. Or, un prix au rabais est souvent synonyme de conditions sociales et environnementales elles-mêmes au rabais, surtout dans des pays où la législation est laxiste.

Le stockage. Pas de magasin, moins d'électricité, un stockage optimisé... une consommation d'espace et d'énergie plus faible : le commerce en ligne a des vrais arguments à faire valoir et ne se fait pas prier pour le rappeler. Les chiffres montrent néanmoins que les entrepôts des grands opérateurs sont de plus en plus nombreux et de plus en plus grands. Ils contribuent à l'artificialisation des sols dans des régions souvent rurales.

La livraison. C'est sans doute une des critiques les plus vives. Une camionnette transportant 20 colis pollue moins que 20 clients se rendant en voiture dans un magasin, proclame le secteur. Un peu rapide, dit-on en face, car l'acte d'achat est

souvent combiné à une autre activité. On estime par ailleurs que sept clients sur dix choisissent la livraison à domicile plutôt qu'à la poste ou en point relais (9 %). Ce qui allonge les trajets. Par ailleurs, le taux de réussite de la première présentation et les nombreux retours écorcent ce bilan, de même que la faible optimisation des chargements dans des véhicules souvent thermiques (diesel). Sans compter les colis surdimensionnés par rapport au produit qu'ils contiennent.

Selon un calcul de l'institut flamand pour la logistique, si trois livraisons sur quatre avaient lieu vers un point de dépôt, l'impact environnemental de la livraison vers le dépôt serait réduit de 60 à 80 % si le client vient ensuite récupérer son produit à vélo, à pied ou en transport en commun. « La livraison essentiellement à domicile peut générer des émissions de gaz à effet de serre et des particules fines aux conséquences sanitaires majeures », tranche France Stratégies. Enfin, la livraison rapide est souvent choisie mais rarement nécessaire et cela encourage l'utilisation de l'avion. L'impact carbone du fret aérien serait d'un ordre de grandeur cent fois plus important que celui du maritime, selon l'Agence française de l'environnement.

Travail de nuit et santé : pas de chiffres belges mais des études

« Le travail de nuit est très mauvais pour la santé », déclare Paul Magnette dans *Humo*. « Il faudrait le limiter aux emplois où il est strictement nécessaire, à la police et dans les hôpitaux. » Est-ce exact ? Renseignements pris auprès de l'Inami et de la Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, il n'existe pas de statistiques établissant un lien direct entre le travail nocturne et une maladie de longue durée. Au cabinet du ministre fédéral de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne (PS), on pointe le risque d'accident du travail accru pour les travailleurs des plateformes : « Ils ont quinze fois plus de risques d'être victimes d'un accident du travail qu'un travailleur lambda. »

Pour autant, les études sur le sujet existent. Ainsi, fin décembre 2020, le magazine *Science & Vie* estimait qu'en Europe, près d'un travailleur sur cinq (19 %) prestait au moins deux heures entre 22 et 5 heures du matin. Et se basant sur la littérature scientifique sur le sujet, l'article énumérait les pathologies associées aux prestations nocturnes et à la diminution de la qualité et de la quantité de sommeil qu'elles induisent : baisse des performances cognitives (augmentant le risque d'accidents du travail), chute de la production d'anticorps et abaissement des défenses immunitaires. Le non-respect de l'alternance jour/nuit (rythme circadien) « entraîne des troubles digestifs, du stress, des syndromes dépressifs, une majoration de 40 % du risque de maladies cardiovasculaires et de 50 % du risque de diabète de type 2... et même des cancers ». L'hypertension figure aussi sur cette liste.

Depuis 2007, le travail de nuit est qualifié de « cancérigène probable » par le Circ, l'organisation mondiale de la santé en charge des recherches sur le cancer. Cette qualification prudente s'explique par la corrélation établie entre l'activité professionnelle nocturne et ce type de maladie, à défaut du lien de causalité. Et les scientifiques d'inclure dans les prestations à risques celles où le travailleur enchaîne en trois semaines les horaires de matinée, d'après-midi et de nuit : ces décalages à répétition seraient même plus nocifs que les horaires nocturnes permanents. PASCAL LORENT



Paul Magnette a jeté un sacré pavé dans la mare.

© ALICE WILQUET.

PODCAST



Retrouvez sur notre site le podcast sur la sortie de Paul Magnette qui a surpris tout le monde à propos de l'e-commerce.